



NICT – Network ICT Services for Swiss Higher Education

Mandat 2026

Lors de sa séance du 7 septembre 2016, le Comité de swissuniversities a décidé, en vertu des articles 18 et 19 du règlement d'organisation de swissuniversities, de créer un réseau « NICT » des hautes écoles suisses. Sur proposition de la Délégation Stratégie et coordination de la politique des hautes écoles (DelHSK), le présent mandat a été adopté par le Comité le 11 juin 2026. Il remplace le mandat du 30 octobre 2015.

1 Objectif

Le réseau ICT Services for Swiss Higher Education (NICT) est le réseau des responsables TIC des hautes écoles suisses. Il soutient swissuniversities par son expertise, l'échange d'expériences et des analyses concrètes sur les thèmes liés à la technologie et à la numérisation.

NICT propose, dans une perspective TIC :

- Des conseils techniques sur la stratégie, les technologies et les services TIC
- Des analyses sur les questions de sécurité, de protection des données et de conformité
- Des impulsions en matière d'innovation, de nouvelles technologies et de tendances dans le secteur des TIC, ainsi que de durabilité
- Une coordination et des échanges avec des partenaires nationaux et internationaux pertinents

NICT fait office de caisse de résonance pour swissuniversities et ne prend pas de décisions au nom de swissuniversities ou de ses membres, mais fournit des informations, des analyses et des recommandations.

2 Tâches et activités

Pour remplir sa mission, NICT assume les tâches suivantes :

- Fournir des contributions stratégiques aux programmes de swissuniversities, aux initiatives et aux projets nationaux
- Rédiger des avis d'expert·es, des analyses, des prises de position et des recommandations sur les meilleures pratiques
- Échanger des informations et des expériences sur les projets, les infrastructures, les nouvelles technologies et les tendances dans le secteur des TIC, la cybersécurité et la protection des données
- Collaborer et se coordonner avec Switch, le CSCS, les CERTS, d'autres prestataires de services nationaux, des réseaux et des prestataires tiers pertinents
- Mettre à disposition les résultats de ses travaux au public ou à un public restreint lorsque cela favorise la capacité d'innovation des hautes écoles
- Identifier et mettre en œuvre des synergies, des collaborations et des possibilités de coopération (appels d'offres communs, contrats-cadres avec des fabricants, par exemple au niveau national et international – Switch / Geant)

- Déléguer des représentant·es au sein d'instances nationales ou internationales pertinentes (selon les besoins et en concertation avec swissuniversities – par exemple, Délégation Open Science, comités consultatifs de Switch)

En complément et dans la mesure du possible, NICT mène des activités notamment dans les domaines suivants :

- Promouvoir les objectifs de durabilité et d'efficacité énergétique dans les domaines des TIC (« Green IT »)
- Mettre en place des task forces et des groupes de travail agiles sur des thèmes d'actualité et documenter leurs résultats (en collaboration avec Switch)
- Encourager et faciliter la collaboration entre les services informatiques de recherche et avec d'autres unités informatiques des hautes écoles suisses (par exemple, mise en place SWISS NODE EOSC)
- Entretenir les échanges internationaux (notamment avec EUNIS, EDUCAUSE et des réseaux comparables dans d'autres pays)

NICT façonne ainsi la collaboration future en identifiant de manière ciblée les synergies possibles entre les trois sous-réseaux et Switch.

3 Organisation

3.1 Principes

- NICT fonctionne de manière agile, hybride et respectueuse des ressources
- NICT se réunit principalement de manière virtuelle ou hybride, avec au moins une réunion physique par an
- NICT accorde une grande importance à la diversité, à l'inclusion et à la participation de différents types de hautes écoles
- NICT respecte et prend en compte les différents niveaux de développement des hautes écoles
- Le consensus est souhaitable, mais pas obligatoire ; NICT consigne et communique les opinions divergentes en toute transparence
- NICT fonctionne sans budget propre.

3.2 Adhésion et structure

Les membres sont les responsables TIC des services informatiques centraux des hautes écoles universitaires, des hautes écoles spécialisées et des hautes écoles pédagogiques de Suisse. Les trois sous-réseaux se coordonnent pour gérer une liste centrale de sujets à traiter et pour planifier leurs réunions respectives ; ils forment ensemble un Comité.

Des organisations telles que Switch et le CSCS peuvent participer en tant qu'invités permanents sur invitation du/de la président(e).

Les échanges au sein du réseau s'effectuent via des outils et des plateformes adaptés (par exemple, Teams chez Switch).

Les membres du réseau connaissent et respectent les obligations en matière de protection des données qui leur incombent, en tant que membres d'un organe de swissuniversities, en vertu de la loi sur la protection des données et de ses dispositions d'application, ainsi que du manuel de protection des données de swissuniversities.

3.3 Organes: sous-réseaux

NICT se compose de trois sous-réseaux :

- NICT-UNI → Hautes écoles universitaires (également appelé ASIUS)

- NICT-UAS → Hautes écoles spécialisées (également appelé FID)
- NICT-PH → Hautes écoles pédagogiques (également appelé PH-ID)

3.4 Organes: Comité et présidence

Le Comité de NICT se compose des trois responsables de sous-réseau élu·es et du/de la président·e, à condition que celui-ci/celle-ci ne soit pas responsable d'un sous-réseau. Le/la président·e de NICT est l'interlocuteur·trice de swissuniversities, assure la communication du réseau vers l'extérieur et dispose du vote décisif en cas d'égalité des voix au sein des organes.

3.5 Développement et évaluation

La Délégation Stratégie et coordination de la politique des hautes écoles (DelHSK) fait office d'organe de surveillance. Le réseau est généralement invité une fois par an à un échange.

Le réseau est tenu :

- de rendre compte à la DelHSK, au début de chaque année, de ses activités lors de l'année écoulée ainsi que des activités prévues pour l'année en cours
- de rendre compte tous les deux ans de l'état de l'organisation et, le cas échéant, des adaptations apportées à sa structure